

## Site des Prés de Vaux - Résorption de la friche industrielle - Principe d'engagement de la Ville

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Après l'abandon du projet du Grand Canal qui lève les hypothèques sur une partie des terrains des Prés de Vaux et de la rivière, il est nécessaire de positionner Besançon dans le cadre de la réflexion sur l'avenir du territoire entre Saône et Rhin. Ce site est un élément essentiel dans la stratégie de confortement du centre ancien et de valorisation des entrées de ville, dans le prolongement des actions développées sur la première couronne du centre-ville.

De la City à l'Ouest à la Mouillère à l'Est, le développement urbain s'est concrétisé par la réalisation de la CCI, l'extension de Canot et Jules Haag et se poursuit par les réflexions sur la gare Viotte et son rôle primordial pour la Ville, les constructions de logements sur le quartier des Chaprais. La ZAC de la Mouillère fait partie de cette dynamique. Elaborée en concertation avec la Société Nationale Espaces Ferroviaires (SNEF), elle sera consacrée essentiellement au logement. Sa réalisation constituera une liaison urbaine au pied des monts de Bregille et en bordure du Doubs entre les Chaprais et le secteur des Prés de Vaux.

La configuration actuelle des Prés de Vaux est dominée par l'usage industriel qui a prévalu à cet endroit et qui aujourd'hui pourrait être assimilée à une friche. En fait, le symbole de cette zone est l'ancienne usine Rhodia qui répand son image sur l'ensemble du quartier et de l'entrée de ville. C'est avec détermination que la Ville souhaite voir cette situation évoluer dans le cadre d'un partenariat. La Ville ne portera pas seule cette reconversion.

Les premières réflexions permettent de distinguer différentes parties dans cette zone de 16,5 hectares. **La partie Nord** s'étend de l'étranglement entre le Doubs et l'Avenue de Chardonnet jusqu'à la passerelle au droit de la Place Guyon. Elle occupe environ 7 ha.

**La partie Sud** est comprise entre la Place Guyon et le terrain de football. Elle occupe environ 9,5 ha.

Chacune de ces deux parties se décompose en **une zone opérationnelle** où une intervention à court terme est nécessaire et en **une zone de développement** à moyen terme.

### 1) La partie Nord :

- **la zone opérationnelle** de la partie Nord comporte environ 3,5 ha sur lesquels sont implantées les entreprises BURDIN BOSSERT, BOLLORÉ ENERGIE, et BAURAND.

Dans son principe général d'aménagement, elle serait affectée à l'accueil de services de proximité pour le centre-ville et de parking d'entrée de ville.

Dans cette perspective, la Ville a engagé des contacts avec les entreprises présentes sur le site en vue de leur déplacement. Il s'agit notamment de BURDIN BOSSERT et de BOLLORÉ ENERGIE qui seraient susceptibles d'être transférées dans la ZI des Tilleroyes. Des contacts sont en cours avec ces différentes entreprises présentes pour les aider à organiser une nouvelle implantation.

La Ville a par ailleurs acquis les terrains SNCF dans ce même secteur.

- **la zone de développement** à moyen terme de la partie Nord correspond aux bâtiments des archives de RHÔNE-POULENC-TEXTILE et de SUPÉRIOR. Ces immeubles et les activités qui y sont implantés restent pour la plupart compatibles avec la destination générale envisagée.

## 2) La partie Sud :

- **la zone opérationnelle** de la partie Sud est constituée de la copropriété créée sur l'ancienne usine Rhodia.

Le souhait de la Ville est la démolition de cet ensemble immobilier désaffecté pour permettre de trouver une nouvelle identité au quartier et une nouvelle image à l'entrée de la ville. Ce principe implique la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains, des bâtiments soit à l'amiable, soit par expropriation, et le déplacement des entreprises installées en périphérie du bâtiment principal de l'usine.

- **la zone de développement** à moyen terme de la partie Sud est constituée d'une part, de l'usine SUPERFOS rachetée récemment par la Ville et qui sera conservée en usine relais et locaux de stockage et d'archives pour les Musées et la Bibliothèque et, d'autre part des bâtiments ARMA.

La reconversion du site des Prés de Vaux doit prendre en compte les éléments géographiques, techniques, fonctionnels, environnementaux pour permettre l'émergence d'un projet urbain qui réunisse habitat, activité et loisirs.

Une étude dans ce sens sera lancée au cours du dernier trimestre 1998 avec le concours de la Région et la CCI. Ce premier travail devra permettre de définir :

- **dans une première phase** les conditions à réunir pour démolir les bâtiments industriels : c'est notre priorité. Ceci passe par l'étude des contraintes d'ordre réglementaire, de sécurité-salubrité liées aux installations industrielles, les procédures à engager pour la nécessaire maîtrise foncière des terrains,

- **une deuxième phase** de cette étude proposera des scénarii d'aménagement avec diverses orientations d'occupation. Cela permettra à la Ville et ses partenaires d'engager un réaménagement de cette zone, en harmonie avec le milieu naturel constitué de la rivière et de la colline et répondant aux souhaits de valorisation de l'entrée de ville.

Les interventions prioritaires sont donc dans les deux secteurs opérationnels :

- **au Nord**, acquérir les immeubles et reloger les entreprises en vue d'aménager les terrains en liaison avec le centre-ville,

- **au Sud**, réunir les conditions de libération des sols et transférer les entreprises présentes.

L'ancienne usine Rhodia a pris la forme d'une copropriété dont la Société PHYSENTI est le principal propriétaire. Cette société fait l'objet actuellement d'une liquidation judiciaire qui conduira à la mise en adjudication de ses biens immobiliers.

La Ville doit dès aujourd'hui affirmer sa position quant au devenir du site et sa volonté d'assurer à terme la maîtrise foncière de l'ensemble. C'est pourquoi il est proposé de retenir le principe de se porter acquéreur des biens mis en vente le moment venu au prix que fixera le Service des Domaines.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver les orientations générales proposées,

- engager l'étude diagnostic-prospective en vue d'une future opération d'aménagement et solliciter les partenaires pour subventionner cette étude,

- autoriser M. le Maire à poursuivre les négociations foncières et à solliciter le partenariat (Etat, Région, District et Département) qui prendra en charge la reconquête du site des Prés de Vaux,

- solliciter M. le Préfet pour engager une Déclaration d'Utilité Publique en vue d'acquiescer les emprises foncières nécessaires.

«**M. ANTONY** : Je serai un peu plus long, Monsieur le Maire. Je souhaite poser des principes et proposer une méthode. Il y a un instant, M. JACQUEMIN souhaitait des orientations courageuses et ambitieuses, eh bien cette délibération prouve que nous avons une ambition pour la capitale régionale et que nous voulons doter Besançon d'équipements dignes de son rang.

Nous avons parlé ce soir de grands chantiers en cours de réalisation ou en réfection : la City, la gare Viotte, la Mouillère et dans une prochaine question de l'îlot Pasteur qui devrait conforter en centre-ville la redynamisation liée à l'opération CHORUS.

Que souhaitons-nous sur le site des Prés de Vaux ? Une action très forte pour améliorer une entrée de ville et changer l'image détestable qu'ont de Besançon les visiteurs qui descendent la côte de Morre, ensuite pour organiser un aménagement global du secteur qui s'étend de la Mouillère jusqu'au sud des Prés de Vaux, enfin pour inscrire ce secteur dans l'organisation plus large de la première ceinture urbaine qui entoure la Boucle. Nous souhaitons pour les Prés de Vaux donner une image dynamique de la capitale régionale, résorber les friches industrielles, aménager les berges de la rivière, définir des zones opérationnelles et lancer des programmes de reconversion. Depuis le début de ce mandat, nous avons engagé des études et des réflexions avec nos partenaires que sont la Région et la Chambre de Commerce en particulier sur le devenir du port fluvial et sur le devenir des Prés de Vaux. Je dois dire cependant que le projet de grand canal nous rendait circonspects, j'aurais pu utiliser un autre mot. Avec l'abandon de ce projet à l'été 1997, la Ville de Besançon s'est rapidement positionnée tout d'abord dans ce qu'il est convenu d'appeler l'après grand canal. Nous avons reçu à la Mairie le 14 octobre 1997 la mission d'inspecteurs généraux dite mission Saône-Rhin et nous avons alors demandé qu'une partie des fonds jusqu'alors affectés au grand canal soient mobilisés sur la commune de Besançon, en particulier pour réhabiliter les deux entrées de ville de part et d'autre du canal en souterrain et résorber les friches industrielles des Prés de Vaux d'une part et de Casamène - Tarragnoz d'autre part.

Puis nous nous sommes à nouveau positionnés plus récemment dans le cadre de la réflexion sur l'avenir du territoire entre Saône et Rhin et en Préfecture nous avons développé notre point de vue le 16 janvier dernier puis le 29 juin et le 2 juillet. Nous venons d'apprendre avec plaisir que de grands projets bisontins sont retenus dans les premières propositions d'orientations de cette réflexion, en particulier la nécessité de résorber les deux friches industrielles est validée ainsi que les projets concernant la gare Viotte multimodale, le PSI au nom du développement durable et le port de plaisance qui peut intéresser plus largement le District de Besançon.

Nous nous sommes également positionnés dans le cadre de la charte d'agglomération où le financement de l'étude qui nous intéresse ce soir a été inscrit. Le montant prévu de cette étude, de l'ordre de 600 000 F, est pris en charge par la Ville, le District, l'Etat et la Région. Ainsi on voit s'esquisser un partenariat auquel nous comptons bien associer le Département et, bien évidemment, l'entreprise Rhône-Poulenc-Textile qui doit -c'est la loi- dépolluer le site.

En complément du rapport, je voudrais vous apporter quelques éléments chiffrés :

Pour le déplacement des entreprises concernées dans la zone opérationnelle de la partie Nord, il en coûtera à la Ville quelque 8 MF.

Pour la partie Sud, la zone opérationnelle couvre les 5 hectares de la copropriété PHYSENTI à laquelle est attaché le nom de Mme LOISEAU. Dans la zone de développement, 4,5 hectares concernent l'usine SUPERFOS que la Ville a racheté en 1996-1997 pour 4 MF et le bâtiment ARMA estimé 2 900 000 F par le Service des Domaines et qui est aujourd'hui propriété de la Compagnie Nationale du Rhône, achat fait dans le cadre du grand canal.

L'étude diagnostic-prospective en vue d'une future opération d'aménagement doit être lancée avant la fin de cette année. On est en cours de rédaction du cahier des charges. Cette étude comporte deux volets : le premier volet c'est l'estimation du coût de la démolition de l'ancienne usine Rhodiaceta et bien évidemment la recherche de partenaires financiers pour démolir cette cathédrale. On entrevoit qu'on pourrait se positionner dans le contrat de plan, peut-être un contrat de plan spécifique lié à l'après grand canal, dans le cadre de la charte d'agglomération par exemple. La démolition constitue notre priorité pour des raisons évidentes de sécurité et parce que nous voulons supprimer cette vilaine image d'entrée de ville.

Le deuxième volet de cette étude, c'est le montage de scénarii d'aménagement avec diverses orientations d'occupation. Nous souhaitons une analyse qui prenne en compte l'intégralité du site en faisant abstraction des 4 ensembles mais qui propose par exemple des phasages opérationnels. C'est au vu des différents scénarii que nous nous déterminerons sur un choix définitif d'aménagement, celui-ci devant être inscrit dans le POS Sud qui est en cours de révision.

Troisième demande qui est faite ce soir au Conseil Municipal : celle d'autoriser le Maire à lancer une procédure de déclaration d'utilité publique, ceci pour favoriser l'acquisition du site de Rhône-Poulenc-Textile. En effet, c'est le seul moyen d'éviter une fragmentation en lots lors de la vente qui sera faite aux enchères publiques puisque la Société PHYSENTI est en liquidation judiciaire. Nous ne pouvons pas préempter, c'est impossible dans le cas d'une liquidation judiciaire bien que nous soyons en zone UY. La seule solution qui s'impose à nous est donc de solliciter une Déclaration d'Utilité Publique auprès du Préfet. Ainsi nous lançons un signal fort auprès d'autres éventuels acquéreurs et nous empêchons la division en lots de cet immense espace de quelque 5 hectares. Voilà mes chers collègues les trois points sur lesquels vous devez vous déterminer ce soir.

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER :** Je voudrais dire très rapidement que c'est un dossier essentiel dans le cadre du projet Saône-Rhône et pour l'ensemble de la Ville de Besançon. Il y a me semble-t-il 4 dimensions à ce projet : l'avenir d'une friche industrielle et le développement de l'ensemble du secteur y compris de l'agglomération de Besançon, et je pense à la discussion qu'on avait tout à l'heure avec l'Est et BTC, en lien avec l'aménagement de la rivière, l'activité du tourisme fluvial, le traitement des entrées d'agglomération mais aussi la dynamisation du centre-ville. Je crois que c'est vraiment un dossier essentiellement structurant pour l'ensemble de notre projet d'agglomération. J'en suis vraiment convaincue, il faudra que nous soyons aussi là rapidement prêts pour les différents contrats qui vont arriver.

Je crois qu'il serait assez intéressant que dans le cadre du travail précis sur les Prés de Vaux on puisse y adjoindre vraiment tout le projet d'urbanisme, le projet de développement avec l'eau sur l'ensemble des secteurs Chalezeule, Casamène et le port fluvial.

**M. DUVERGET :** Il y a maintenant 18 ans que les derniers ouvriers de la Rhodia abandonnaient le site et on a connu des épisodes assez médiatiques au cours des dernières années. Les réflexions sur la fin de la Rhodia d'une part, des hésitations normales sur l'utilisation du site d'autre part montrent que la passion a souvent été engagée : «usine fantôme cherche destin» pouvait-on lire, les Prés de Vaux tournaient une page noire de Besançon. Il y a même eu des jeux d'ombre sur cette page noire, l'ombre de repreneurs à certaines époques. Il y a eu des mirages, on a parlé d'héliport, on a parlé de bases de loisirs. Aujourd'hui, vous nous proposez un dossier qui est sans doute l'un des dossiers essentiels pour les 15 ou 20 ans à venir à Besançon. Vous nous dites on propose ce dossier parce qu'il y a eu une nouvelle donne bien sûr, le retrait du canal à grand gabarit des projets de l'Etat. Donc une première question pourrait se poser : ce retrait est-il définitif puisqu'effectivement pour que cette zone puisse être restructurée, remaniée, il faut que l'on ait cette certitude à long terme.

Cette zone est composée de 16 hectares, c'est important. L'Etat a donc lancé l'opération Saône-Rhin et semble disposé à considérer que celle-ci fera partie d'un contrat spécifique entre les collectivités régionales représentées, c'est-à-dire essentiellement la Franche-Comté mais également la Bourgogne et l'Alsace, et les collectivités locales concernées. A partir de ce moment-là se pose non seulement la question de savoir quel est le devenir de ce site des Prés de Vaux mais aussi quel est le devenir global des sites des friches industrielles tout le long de cet axe car il y en a plusieurs. Et donc le premier élément à prendre en compte c'est bien de s'inscrire, me semble-t-il, dans une politique globale de développement du territoire tout le long de l'axe du Doubs que ce soit à Besançon, à Montbéliard ou à Bart par exemple qui ont également des friches très importantes. Il faut donc avoir une certaine conception de l'aménagement du territoire à laquelle on n'est pas encore totalement habitué, c'est-à-dire tenir compte d'un certain passé. Faut-il du passé faire table rase ? Vous avez dit non puisqu'effectivement vous tenez compte de certains éléments existants qu'il faut conserver.

A votre proposition de triptyque habitat - activités - loisirs, j'en proposerai un autre mais qui n'est pas antinomique, c'est celui de cohérence, esthétique et intégration :

Cohérence par rapport au projet Saône-Rhin, cohérence également par rapport à l'agglomération bisontine et au développement de zones d'activités, j'allais dire maintenant tous azimuts, c'est vrai qu'il y a eu du retard et donc on le rattrape : PSI, parc La Fayette, Est de Besançon, Prés de Vaux. Quelle sera la vocation, si vocation économique que il doit y avoir, d'activités de ce site par rapport aux autres ?

Esthétique : cette zone se trouve sous le regard de Vauban aujourd'hui encore. Alors comment intégrer dans Besançon future ce site au pied de la Citadelle et au pied de Bregille ?

Enfin intégration par rapport au centre-ville, par rapport au coeur de la ville tout proche. Par quel type de passerelle ou de communication au sens large du terme, par quel type d'accès ?

Beaucoup de choses restent donc encore à définir. Et donc le simple triptyque de dire il y aura des habitations, il y aura des activités économiques de production et il y aura des loisirs ne suffit pas. Il faut bien tenir compte d'un passé bisontin, des problèmes au présent et d'un avenir bisontin.

**M. LE MAIRE** : Merci, Daniel tiendra compte de cette philosophie rappelée par M. DUVERGET qui est intéressante aussi.

**Mme WEINMAN** : J'aimerais interpeller gentiment M. FOUSSERET puisqu'il avait des assurances que le projet du grand canal est abandonné. J'ai vu avec intérêt que les hypothèques étaient levées sur une partie des terrains, mais pourquoi une partie et pas tous ? Et j'attends que vous nous donniez l'assurance de la levée des hypothèques ou du gel des terrains surtout ceux qui sont bloqués depuis maintenant déjà longtemps. Mais j'attends et je n'ai pas peur (rires).

**M. FOUSSERET** : Tout d'abord au sujet des assurances, vous êtes bien placée pour savoir que la DUP a été abrogée me semble-t-il le 1<sup>er</sup> novembre 1997, il y a donc environ un an et un certain nombre d'articles de la prochaine loi d'orientation et d'aménagement durables du territoire abrogeront définitivement les dispositions qui permettaient à la CNR, à Voies Navigables de France, de construire le grand canal. Donc on peut vous assurer d'abord que ce sera fait puisque la loi sera votée et qu'il s'agit là d'un engagement du Gouvernement. Vous savez, ce Gouvernement a un tort, c'est qu'il tient ses promesses. Donc je pense que cela sera fait et on se rend compte d'ailleurs que l'abandon de ce projet de canal satisfait beaucoup de monde. Même M. DUVERGET est en train de nous dire, et il a raison, qu'on va pouvoir effectivement améliorer cette entrée de ville qui restera c'est vrai sous le regard de Vauban car je ne pense pas que la Citadelle disparaisse dans les années à venir.

Concernant les terrains, les achats qui ont été faits par la CNR, il a été décidé que d'une façon prioritaire ils seraient pour un certain nombre proposés à ceux à qui ils avaient été acquis, par exemple pour les terrains agricoles. Par contre pour les bâtiments de ce type qui ont été acquis, ils seront proposés en priorité aux communes. Donc je pense qu'il y aura dans ce domaine-là des propositions qui seront faites. La CNR s'était précipitée pour acheter très, très rapidement un certain nombre de propriétés, voulant forcer la main au Gouvernement mais le Gouvernement ne s'est pas laissé faire. La commune de Besançon pourra donc certainement racheter à bon compte, tout du moins je l'espère, ces propriétés qui avaient été achetées un peu imprudemment par la CNR.

Par contre, quand M. DUVERGET dit qu'il y aura un contrat spécifique pour ce qu'on appelle l'après canal, c'est effectivement une possibilité mais ce n'est pas pour l'instant déterminé car il y a de la part de l'Etat la crainte que les contrats de plan spécifiques se multiplient sur l'ensemble du territoire. Mais même s'il n'y a pas un contrat spécifique, on en tiendra compte dans l'établissement du contrat de plan. C'est ce que l'on peut dire et c'est entre autres ce que préconisait la mission VILLAIN que nous avons rencontrée il y a un an ici à la Mairie.

**M. JACQUEMIN** : Il a été rappelé tout à l'heure par un autre intervenant que depuis 18 années ce site était en quelque sorte en déshérence. Donc il n'y a pas que le grand canal qui a pesé sur ce site et il faut tout de même dire ici que vous auriez pu, Monsieur le Maire, être plus volontaire dans la gestion de l'espace, notamment lorsque certaines parcelles ont été mises aux enchères et que c'est un ferrailleur de Mulhouse qui les a acquises. Il faut aussi rappeler, Monsieur FOUSSERET, que des engagements ont été pris par ce Gouvernement pour doter de manière importante des opérations de réaménagement de la vallée du Doubs sur le plan financier. Donc il ne faut pas venir nous dire que rien n'est fait, etc.

**M. FOUSSERET** : Vous comprenez mal.

**M. JACQUEMIN** : Je crois qu'il faut au contraire que nous nous attachions à tirer le maximum de la situation présente et que nous rattrapions le retard engrangé.

Une troisième réflexion, Monsieur le Maire, c'est qu'il ne faut pas dissocier la réflexion que vous allez mener sur la rive droite de celle sur la rive gauche qui mérite tout de même votre attention. Cela n'est pas fait jusqu'à présent même si vous avez racheté la passerelle dite piétonnière, achat que nous avons voté mais qui me paraît être lourd de conséquences financières pour notre budget. Je ne crois pas que vous pourrez faire l'économie d'une réflexion parallèle car c'est un tout. L'activité du port fluvial est depuis de nombreuses années quasiment en cessation complète et on ne peut pas laisser cette verrue proche du centre-ville, les activités d'entrepôts pouvant tout à fait se faire ailleurs.

**M. FOUSSERET** : Je voudrais rassurer M. JACQUEMIN. J'ai bien compris qu'il fallait qu'on rattrape le retard dû à votre obstination à faire le canal. C'est vrai, nous allons le faire Monsieur JACQUEMIN. C'est vrai qu'à la fin vous aviez eu quelques hésitations et qu'il est difficile pour vous maintenant de vous situer dans le camp des opposés au canal. Mais cela dit, nous allons rattraper ce retard. Vous dites au Maire qu'il n'a pas été assez vite, il faut quand même dire qu'actuellement dans les plans du canal une partie importante du site de Rodhiaceta était prévue pour des zones d'étalement des crues et donc il n'était pas possible d'envisager un projet fort sans savoir ce que serait le devenir de ce canal.

Vous dites aussi qu'il va falloir se mobiliser. Je n'ai pas dit qu'il n'y aurait rien et parce que nous avons, Mme GUINCHARD-KUNSTLER et moi-même, l'habitude de parler vrai, nous avons dit qu'il ne fallait pas tout attendre de ce projet-là. Des sommes importantes seront mises effectivement sur le canal, sur Besançon mais aussi sur l'ensemble de la vallée puisque ça va quand même de Saint-Symphorien-sur-Saône jusqu'à l'Alsace. Laissez-nous un peu de temps et nous verrons bien au terme de ce mandat ce que nous aurons pu obtenir pour la Ville. Je suis sûr qu'en un an, on a déjà obtenu plus que vous en 5 ans ou en 4 ans.

**M. RENOUD-GRAPPIN :** Dans ce dossier, il est vrai que contrairement à l'habitude, vous ne bénéficiez pas de l'aide des Domaines pour obtenir ces terrains, comme le disait M. FOUSSERET tout à l'heure, à bon compte. Je suis très favorable à ce projet, tout le monde d'ailleurs ne peut qu'y être favorable.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas à bon compte : quand on travaille avec les Domaines, on travaille avec leurs chiffres et ils ne nous font pas de cadeau.

**M. RENOUD-GRAPPIN :** Les Domaines fixent un prix qui n'est pas forcément le prix du public.

**M. LE MAIRE :** Ce sont les services fiscaux que vous attaquez pour l'instant. Ils ne font pas leur travail correctement selon vous ?

**M. RENOUD-GRAPPIN :** Vous avez justement fait la remarque tout à l'heure qu'il n'y avait pas de droit de préemption possible, c'est cela que je voulais dire. Mais par contre vous avez un droit de substitution qui lui est légal et vous pouvez vous substituer à l'acquéreur, ce qui n'était pas précisé dans le rapport. Mais ce que je voudrais savoir c'est, si lors des enchères ou lors de la vente de ce bâtiment, le prix qui est atteint est supérieur à votre estimation, vous achèterez quand même ce bâtiment. Pour moi c'est nécessaire mais êtes-vous prêt à mettre des sommes supérieures à ce que vous estimez pour l'avoir ?

J'aimerais aussi qu'on en profite, pour une fois qu'on ne prépare pas tout à l'avance au sein de la Municipalité ou des services, qu'on ne nous présente pas dans quelques mois un projet qui sera entièrement ficelé auquel il faudra répondre oui ou non, pour demander à la population ce qu'elle souhaite à cet endroit-là et ensuite en fonction de cela travailler sur différents projets.

**M. LE MAIRE :** Il y a toujours dans les propos de M. RENOUD-GRAPPIN des procès d'intention. Mais on est habitué maintenant.

**M. BONNET :** Il ne vous fait pas un procès d'intention, il vous dit que vous aurez là l'occasion justement de dialoguer avec la population.

**M. LE MAIRE :** Mais on n'attend pas là-dessus pour dialoguer avec la population, Monsieur BONNET».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce dossier.

*Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.*